

Délivrance d'un duplicata de carte électromagnétique en cas de perte, vol détérioration : 5 euros

Vous pouvez demander une carte provisoire d'une validité de 15 jours auprès de votre mairie de résidence (joindre une photo)

1-sur place auprès de :

- Autocars Blanc : 04 94 69 08 28
20 avenue Dréo 83170 Brignoles
- Gare routière de Toulon : 04 94 24 60 00,
Service des Cartes Electromagnétiques
Boulevard de Tessé
83000 TOULON

2-sur internet :

- Se connecter sur : www.teleservices.var.fr

3-par courrier :

- Vous recevrez un duplicata chez vous
- Joindre dans le courrier vos : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, une enveloppe timbrée avec votre adresse et un chèque de 5 euros à l'ordre de « RTI n°8 » à la Gare Routière de Toulon

La Direction des Transports et de la Mobilité